



## Ordonnance de télécom CRTC 2006-203

Ottawa, le 4 août 2006

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Canada	6963	le 5 juillet 2006
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	13	le 5 juillet 2006
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	14	le 5 juillet 2006
MTS Allstream Inc.	592	le 30 juin 2006

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*